

Hauts-de-France, Somme
Camon
ancienne rue des Fossés

Ancien cimetière de Camon (détruit)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80003717
Date de l'enquête initiale : 2005
Date(s) de rédaction : 2005
Cadre de l'étude : inventaire topographique Amiens métropole, patrimoine funéraire
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : cimetière
Parties constituantes non étudiées : croix de cimetière

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales :

Historique

Documents figurés :

Un plan réalisé en 1879 (doc. 1) figure les aménagements projetés (allées).

Sources :

Les sources conservées aux archives départementales (série O) indiquent qu'en 1832, le cimetière est entouré d'une haie vive ; la fabrique a l'intention d'intenter un procès à une famille du village qui a pratiqué une ouverture et ménagé un chemin, pour faciliter sa traversée. La fabrique est alors usufruitière des produits de la vente des herbes et des arbres qu'il contient. Trois concessions à perpétuité sont concédées en 1855, en 1857 et en 1859. L'année suivante, la commune refuse de définir des tarifs de concessions pour les sépultures privées. Le cimetière "suffit au besoin de la population à la condition de n'en distraire aucune portion pour des sépultures privées qui occupent relativement de grands espaces de terrain. [...] afin de ne pas gêner les habitants dans leurs droit (sic) aux sépultures communes, [...] il n'y a plus lieu d'accorder de concessions pour des sépultures privées ; il [le maire] regrette que l'étendue du cimetière le force à prendre une décision qui n'est pas en rapport avec les instructions de monsieur le préfet".

Règlement et tarifs sont définis en 1868, à la suite d'un conflit lié à la création d'une "barrière en pierre reliée par des barres de fer", clôture qui "constitue et présente tous les caractères d'un terrain destiné à une sépulture particulière".

Un témoignage de 1876 indique que le cimetière est devenu trop petit et qu'"on ne peut plus se faire enterrer sur son emplacement" ; "on désigne la place qui convient sans avis de M. le curé ni d'aucun membre de l'administration municipale, c'est l'usage". Le maire considère que le cimetière est trop proche des habitations mais pas insalubre, il nécessite la construction d'un mur "pour le mettre à l'abri des profanations des animaux" et d'un règlement pour "sauvegarder les droits de chacun".

En 1879, le rapport du médecin des épidémies dénonce son insalubrité, sa proximité des habitations, l'impossibilité de son agrandissement et sa situation sur un point haut de la commune, drainant les eaux de pluie et préconise son déplacement, auquel s'opposent les habitants (annexe).

Après son abandon, en 1880, le cimetière est vendu en 1895.

Période(s) principale(s) : Moyen Age (?)

Description

Éléments descriptifs

Typologies et état de conservation

Typologies : cimetière indépendant (graveyard) ; séparé de l'église par une rue

État de conservation : détruit

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Présentation

Comme à Longueau, l'ancien cimetière de Camon, bien documenté pour la période du 19^e siècle, présentait la particularité de ne pas être contigu à l'église. Il s'étendait, en parcelle d'angle, à l'est de la rue des Fossés. Le plan d'aménagement de 1879 montre qu'il était divisé en deux parties, indice d'une possible extension. Les allées de desserte en patte d'oie, comme à Vers-sur-Selle, menaient aux sépultures non délimitées.

Le cimetière sera supprimé en 1880, puis loti, après 1895, date de l'aliénation des terrains par la commune.

Références documentaires

Documents figurés

- **Camon. Projet d'aménagement du cimetière**, dessin, 1879 (AD Somme ; 99 O 1010).

Annexe 1

Pétition des habitants de Camon (1879)

Pétition des habitants de Camon adressée au Préfet, 1879 (AD Somme ; 99 O 1010)

" Monsieur le préfet,

Les soussignés, habitants de la commune de Camon, informés que l'administration municipale songeait à déplacer le cimetière, ont l'honneur de vous soumettre quelques observations à cet égard.

1° En ce qui concerne l'exiguïté dudit cimetière, ils sont persuadés qu'il est très facile d'y remédier, en achetant du côté nord, sur les champs, la quantité de terrain nécessaire à ce sujet.

2° De plus on peut encore gagner au moins 300 mètres carrés dans le pourtour en établissant des murs et la dépense dans ce cas serait certainement couverte par les concessions qu'on s'empresserait d'y acquérir.

Cette importante amélioration obtenue aura pour effet de permettre d'établir une voie sur le pourtour du cimetière.

Quant aux autres voies d'intérieur, elles seraient tracées et les quelques tombes qui s'y trouveraient, reportées dans l'agrandissement projeté.

3° Reste l'objection que le cimetière actuel n'est pas à la distance légale des habitations. A ce sujet il est permis de dire qu'il n'est pas réellement situé dans l'enceinte habitée, puisqu'il se trouve à l'extrémité nord voisin des champs, séparé des habitations sur deux côtés par de larges rues.

4° On ne pourra pas arguer que le cimetière est une cause permanente d'insalubrité, puisqu'il est prouvé que dans les épidémies qui ont eu lieu par le passé, les habitants voisins du cimetière ont été totalement préservés.

5° La suppression du cimetière entraînerait d'ailleurs de bien lourdes dépenses pour les familles obligées de déplacer les monuments qu'elles y ont élevés à grands frais.

Cette suppression serait de plus une cause inévitable de mécontentement car elle aurait pour effet de priver les fidèles au sortir de l'office, d'aller épancher leur douleur sur la tombe de ceux qui leur ont été si chers.

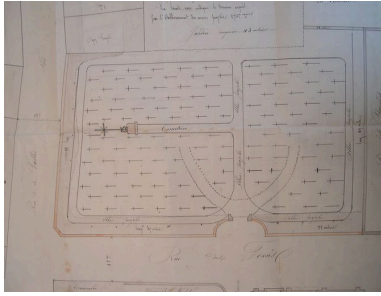
En résumé les soussignés estiment qu'il y a tout avantage à améliorer ce qui existe, et plein de confiance dans votre prudente administration, ils osent espérer que vous daignerez prendre leurs observations en sérieuse considération.

C'est dans ce espoir qu'ils ont l'honneur de vous prier d'agréer,

monsieur le Préfet,

leurs hommages respectueux."

Illustrations



Projet d'aménagement 1879
(AD Somme ; 99 O 1010).
Phot. Isabelle Barbedor
IVR22_20058010505NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les cimetières des communes étudiées de la communauté d'agglomération d'Amiens métropole (IA80002357)

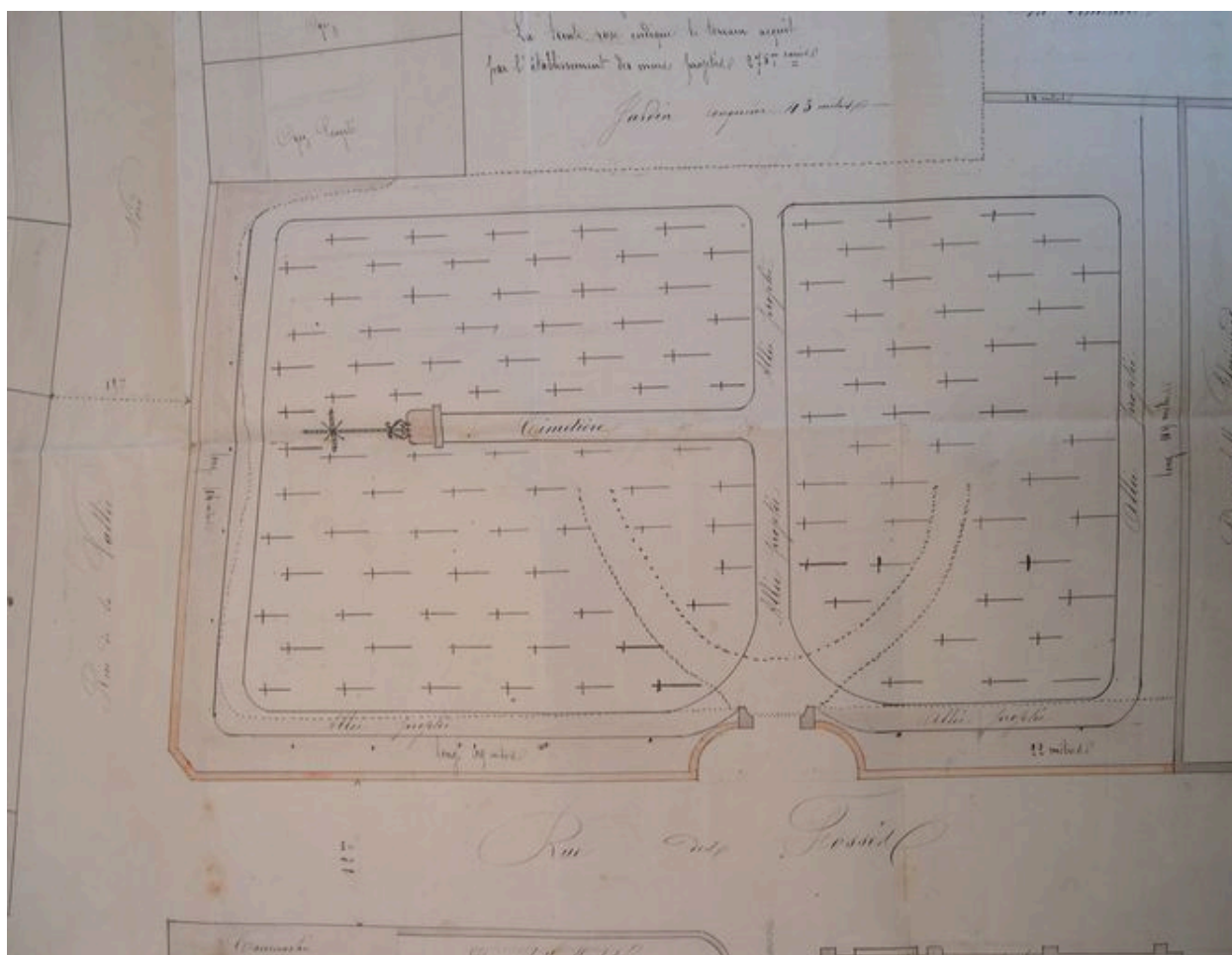
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Le village de Camon (IA80002293) Hauts-de-France, Somme, Camon

Auteur(s) du dossier : Isabelle Barbedor

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Projet d'aménagement 1879 (AD Somme ; 99 O 1010).

IVR22_20058010505NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation